



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMSG 2023-12-30

DÉCISION DU MAIRE

**OBJET : PRISE A BAIL D'UN LOCAL COMMERCIAL SIS 44 RUE SAUNERIE
A SISTERON**

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n°2020-03-06-SG du 23 mai 2020 conférant certaines délégations au Maire conformément à l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention OPAH-RU du centre ancien de Sisteron n°004PR0017 du 19 décembre 2023,

VU le contrat 2023-AO-S02 conclue entre la commune et LOGIAH 04.

La commune de Sisteron a signé une nouvelle convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH-RU) pour la période 2023-2028. Cette convention encadre les conditions financières relatives aux aides aux particuliers pour la rénovation de leur logement. Pour mener à bien l'opération, la commune a mandaté LOGIAH 04 pour assurer le suivi et l'animation du dispositif. LOGIAH doit alors tenir des permanences pour renseigner et accompagner les particuliers dans les dispositifs d'aides.

Afin que LOGIAH puisse accueillir le public sur le territoire de Sisteron, la commune a fait le choix de prendre à bail un local commercial en centre-ville afin de le mettre à disposition de son mandataire.

CONSIDERANT que la commune de Sisteron a besoin d'un local de permanence pour l'exécution de la convention d'OPAH-RU

DÉCIDE

ARTICLE 1 : prendre à bail un local commercial de 21m² au rez-de-chaussée du 44 rue Saunerie à Sisteron 04200 appartenant à Monsieur et Madame Farid et Annie ATTALAH.

ARTICLE 2 : le bail prendra effet le 1^{er} février 2024 pour une durée maximale de cinq années. Il pourra être résilié par anticipation si l'opération prenait fin avant son terme. Le montant mensuel du loyer est de 300€ auquel s'ajoute 20€ de charges mensuelles.

ARTICLE 3 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal.

ARTICLE 4 : ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence.

Fait à Sisteron, le 19 janvier 2024

Pour copie conforme

Le Maire,

Daniel SPAGNOU

Mis en ligne le 19/01/2024 à 09h20

REÇU EN PREFECTURE
le 19/01/2024

Application agréée E-legalite.com

99_RU-004-210402095-20240119-2023_12_30D